

PAUL WEBER

HISTOIRE

DE

L'ÉCONOMIE

LUXEMBOURGEOISE



PUBLIÉE

A L'OCCASION DU CENTENAIRE

DE LA

CHAMBRE DE COMMERCE

MDCCCCL

[1950]

L'ANCIEN REGIME

Bourgogne et Espagne (1443-1684)

La tragédie espagnole.

[...]

C'est à ce fait historique que Luxembourg doit, en 1577, la première mention: «imprimé en la ville de Luxembourg» dans une œuvre typographique. Il s'agit d'un «exposé véridique des choses passées ès Pays-Bas, depuis la venue du Seigneur Don Jehan d'Autriche, Lieutenant-Gouverneur et Capitaine pour le Roy en iceulx.»

En 1578 parurent trois autres livres avec une mention plus explicite, qui cette fois-ci indiqua le nom de l'imprimeur «Luxemburgi, apud Martinum Marchant»: un livre de prédictions ainsi que deux brochures politiques, d'environ 200 pages chacune.

[p.] 47

L'une forme la traduction, et en latin et en flamand, du susdit «exposé véridique». Le sous-titre, «Carmen antibelgicum», paraît assez étrange dans un pamphlet de propagande.

On sait que l'imprimeur Marchant en question avait transféré ses ateliers de Verdun à Pont-à-Mousson. Mais comme on ne trouve aucune trace d'un établissement à Luxembourg, on est conduit à admettre qu'une fausse indication du lieu a été faite pour des raisons commerciales ou politiques. Dans ce cas, l'introduction de l'imprimerie à Luxembourg serait en retard non d'un siècle, mais de 120 ans sur Trèves (1481) et sur Metz (1482). En mars 1598, Mathias Birthon, échevin de Luxembourg demanda l'autorisation d'établir une imprimerie «tant pour le service de Votre dicte Majesté et sa dicte ville de Luxembourg que pour le prouffict d'icelle», mais non moins pour satisfaire aux besoins des étudiants du Collège des Jésuites qui ouvrit ses portes en 1603. Le 10 avril, une réponse favorable vint de Bruxelles. Imprimeur de la Cour, Birthon reçut le privilège de l'impression de livres de classe. A peine accordé, ce privilège donna lieu à de multiples complications.

Une seconde imprimerie, celle de Hubert Reuland de St-Vith, fut agréée en 1618. De même que Birthon, Reuland était l'imprimeur attitré des Jésuites. Ses éditions les plus connues étaient les programmes annuels du Collège ainsi que des “Coustumes générales des Pays, Duché de Luxembourg et Conté de Chiny, décrétées par le Roi, notre Sire” (1623).

Le métier d'imprimeur n'était pas de tout repos sous le régime de l'ordonnance de 1543, qui menaçait de la peine capitale «tous pasquilles, libelles fameux et injurieux, tant à l'encontre de ceux qui les composent et sement, que aussi contre ceux qui les ayans trouvé, ne les déchirent et brûlent incontinent.» Et en cas “que erreur fût trouvée esdits livres”, même “en Refrains, Ballades, Chansons et autres choses semblables”, la peine était celle du bannissement éternel. Le plus sûr était donc de s'établir imprimeur et libraire en relation directe avec les jésuites, puisque ceux-ci étaient les censeurs visés par les textes légaux: les «personnages sçavants et entendus pour par eux voir et entendre s'il y a esdites boutiques aucuns livres suspects.»

L'influence des jésuites sur l'imprimerie ne donne qu'une faible idée de la puissance et de l'autorité de cet ordre qui fournit les troupes de choc à la contre-réforme. Ce mouvement d'où est né, d'après Henri Pirenne, la Belgique moderne, enthousiasma les élites luxembourgeoises au même point que l'avait fait un siècle auparavant l'humanisme. Leurs hauts protecteurs furent les Archiducs (1598-1621). Grâce au semblant d'autonomie et aux brèves suspensions d'armes durant leur règne, l'école de Rubens put faire preuve de la vitalité indomptable du peuple belge.

[p.] 48

La Monarchie française (1684-1714)

Le Roi-Soleil

[...]

Ces immigrants se virent gratifiés des privilèges les plus étendus. Citons, à titre d'exemple, ceux accordés en janvier 1686 à l'imprimeur messin André Chevalier,*) pour l'attirer à Luxembourg, où son art s'était éteint depuis 1641:

*) Chevalier édita une centaine d'ouvrages. Ses publications les plus importantes sont, au cours du 18^e siècle, la fameuse revue «La Clé du Cabinet des Princes», - continuée depuis 1776 par le jésuite F.X. de Feller sous le nom de "Journal Historique et Littéraire" - ainsi que l'Histoire du Luxembourg du jésuite Bertholet. La maison fut continuée sous le nom de Perlé, puis de Bergh. En 1808, la plus grande partie de l'installation fut acquise par Cl. Lamort de Metz, dont l'Imprimerie de la Cour V. Buck est le successeur direct.

[p.] 58

1) Un logement convenable pour une personne de sa profession. (C'était, en raison de la pénurie d'habitations, la condition la plus difficile à réaliser.)

2) Un monopole d'imprimeur et de libraire pour 20 ans. (Cette condition ne fut pas intégralement observée, puisqu'en 1694 on autorisa l'imprimeur Paul Barbier à s'établir et en 1703 le Messin Ferry, l'imprimeur du livre le plus populaire de l'époque: le catéchisme de Scouville.)

3) L'exemption perpétuelle "de gens de guerre (logement du militaire chez l'habitant), de guets, gardes, corvées et généralement de toutes autres charges publiques."

4) 20 écus comme frais de déménagement.

[...]

[p.] 59

Les Habsbourg d'Autriche (1715-1795)

L'absolutisme éclairé

L'Industrie

[...]

Enfin, deux industries entièrement nouvelles, la papeterie et la faïencerie, firent leur apparition au cours du siècle. Sur le plan de la répartition géographique des diverses entreprises, certaines données de base concernant la densité de la population ne manquent pas de frapper l'esprit.

[...]

[p.] 78

Le Bon Pays

[...]

La main-d'œuvre de l'imprimerie restait au-dessous de la douzaine: on sait que la firme Fery-Kleber n'occupa plus que 2 ouvriers en 1757, et Chevalier en avait peut-être 10.

[...]

[p.] 79

L'Ardenne

[...]

En outre, l'Ardenne comptait 2 fabriques de colle forte, une papeterie et une vingtaine de moulins à tan.

[...]

[p.] 81

Créateurs et Possédants

[...]

La papeterie**), introduite en 1711 par les pères jésuites dans la vallée de Muhlenbach, comptait dix entreprises à la fin du régime. Il y en avait 6 en 1756, lorsque le sieur Nicolas Loutz de Luxembourg demanda l'autorisation d'en établir une nouvelle dans la susdite vallée.

**) La deuxième papeterie, également établie à Muhlenbach, fut celle de Joseph Buisson, né en Haute-Savoie, dont le père était venu s'établir en 1684 comme mercier à Luxembourg.

[p.] 83

En principe l'établissement industriel était libre, sauf dans certains cas déterminés, comme par exemple l'imprimerie. Mai en fait une concession fut pratiquement presque toujours requise, pour une raison ou une autre: un règlement corporatif, le droit d'établissement personnel, l'utilisation d'un bien domanial ou d'un droit régalien. En l'espèce il s'agissait, comme dans la plupart des cas, de l'emploi de la force motrice de l'eau.

M. Antoine Funck dépeint sur le vif le duel de requêtes entre le sieur Loutz et ses concurrents. Ceux-ci avaient déclaré que leurs établissements "étaient au-delà de la suffisance pour consommer les matières à leur usage et bien au-delà de la consommation des papiers nécessaires à la province." Le postulant rétorqua "que la matière première y est et que, si elle manque parfois, c'est que les adversaires ne voudraient rien déboursier et tout gagner. Le cent de linge (loques) qui autrefois se payait 15 escalins (8,64 fr. or) , n'en vaut plus qu'onze. Aussi le métier de loquier, jadis rémunérateur, n'a plus rien de tentant. Etant gens pauvres, ils ne peuvent rien offrir, si bien que les ménagères disent tout haut qu'elles seraient bien sottes de conserver ces vilénies dans leurs maisons et préfèrent les brûler." C'était-là une argumentation qui rencontra l'appui du Conseil provincial. La concession fut accordée (1756).

On retrouvera la papeterie Loutz, "le Lutzbau", plus tard comme immeuble de la faïencerie Pescatore à Mühlenbach ainsi que comme annexe des forges d'Eich. Les terrains serviront également au moulin dirigé par Norbert Metz.

[...]

LES TEMPS MODERNES

La Révolution et l'Empire (1795-1814)

L'Ordre Impérial.

A) Les Moyennes et Petites Industries

[...]

Papeteries: 13 entreprises occupèrent 110 ouvriers, dont les salaires en numéraire variaient de 0,70 à 1,12 fr. et jusqu'à 2 fr. pour les maîtres-ouvriers, pour des journées de 14 à 15 heures.

[...]

[p.] 95

[...]

Imprimerie: Après le tolérant régime de censure de l'Autriche, la révolution française avait proclamé la liberté absolue de la presse. C'était une liberté bien platonique dans un département où l'Echo des Forêts, journal officiel s'il en fut, ne put se maintenir que deux ans (1797 à 1799).

Napoléon estima que "l'Imprimerie est un arsenal qu'il importe de ne pas mettre entre les mains de tout le monde et que la politique seule doit en être juge".

Avant d'obtenir le brevet et être admis au serment, le candidat-imprimeur devait "surtout justifier d'attachement à la patrie et au souverain." Ainsi, dit le Comte Portalis "un commerce qui s'exerce sur ce qu'il y a de plus noble au monde, la pensée, ne courra plus le risque d'être déshonoré par de criminelles spéculations."

Avec le régime sévère et compliqué du récépissé et de la censure la vie de l'imprimeur fut probablement aussi troublée sous Napoléon que sous Charles-Quint. En fait de taxes, il y eut, outre la patente et le timbre des journaux, le droit d'un centime par feuille d'impression sur les ouvrages d'imprimerie, à l'exception des ouvrages d'auteurs vivants.

Lorsqu'en 1802 Claude Lamort avait été invité à s'établir dans la capitale, Cercelet, l'éditeur officiel du "Journal des Forêts", s'était retiré à Neufchâteau et de là à Muno. C'est probablement la proximité de Bouillon qui l'engagea à imprimer pour les éditeurs parisiens "sous le manteau", et il eut maille à partir avec la justice.

[p.] 96

Les trois imprimeurs "conservés" qu'on trouve en 1811 dans le Département des Forêts, sont Jacques Lamort et fils, J.F. Schmit-Brück à Luxembourg, H. Dachy à Neufchâteau.

[...]

[p.] 97

Le Règne de Guillaume Ier, Roi des Pays-Bas (1815-1830)

La vie modeste

[...]

Les 13 papeteries “ne dispensent pas le pays d’acheter le produit fin à l’étranger. Il est vrai qu’avec le lin qui se porte ici, on ne peut pas faire du papier poste hollandais.”

[...]

[p.] 107

L’accession au Zollverein (1839 à 1842)

La Situation économique au moment de la Restauration de Guillaume Ier

Les Industries

[...]

La Papeterie

Le nombre des papeteries sur le territoire du Grand Duché s’était réduit depuis l’Empire de 9 à 6, mais elles occupaient près de 300 ouvriers. 80% et plus de l’exportation totale, d’une valeur de 380.000 fr., s’acheminèrent depuis 1840 vers l’Allemagne, l’ancien marché belge n’achetant plus que les “grands papiers”. Le pays ne fournit que $\frac{3}{4}$ des besoins en chiffons. Vu la défense de sortie du côté belge, il fallut bien payer le droit de sortie prussien de 9 thalers par 50 kg. L’imprimeur Lamort avait ranimé cette branche en décadence, par la construction de la grande usine de Senningen et la transformation de Manternach en fabrique de papiers-peints.

[p.] 126

Les petites industries

Indiquons encore 3 imprimeries avec 17 ouvriers, 4 fabriques de cartes à jouer à Grevenmacher, une fabrique de chicorée et une autre de pâtes d’Italie à Luxembourg (valeur de la production 50 et 40.000 fr.), une ardoiserie à Martelange occupant quelque 10 ouvriers à 2 fr. par jour et, enfin, les tonneliers de Vianden.

[p.] 128

Les négociations épineuses

[...]

Le 31 décembre 1840 le roi accorda provisoirement, sur la base de la réciprocité, la libre entrée en Hollande des produits luxembourgeois ci-après: cuir, toile, faïence, papier, gants et meubles.

[p.] 131

[...]

Il n'y eut qu'une seule voix discordante: la pétition présentée par Guillaume Pescatore affirmant que la forgerie, la tannerie, la faïencerie et la papeterie seraient ruinées à bref délai, si l'accession au Zollverein ne mettait pas immédiatement fin à une situation intenable pour toutes les classes de la population.

[...]

[p.] 132

La Chambre de Commerce de 1841 à 1925

Les premières nominations

[...]

L'arrêté du 3 octobre 1841 avait réparti comme suit entre les différentes branches économiques les 21 sièges de la Chambre de Commerce.

[...]

Papeterie:

Lamort Jacques de Luxembourg.

[...]

[p.] 141

[...]

Papeteries. Jacques Lamort est le fils de l'imprimeur Claude Lamort de Metz, un élève du fameux Didot, que nous avons vu s'établir en 1802 à Luxembourg. Tout en gérant son imprimerie*), il fonda les papeteries à main de Muhlenbach et de Clausen en même temps que trois petits établissements dans le Luxembourg belge. Il établit la grande papeterie mécanique à Senningen et une fabrique de papiers-peints à Manternach. En 1845 il fit l'acquisition de la faïencerie Dondelinger à Echternach. Il était échevin de la ville de Luxembourg et membre de la Constituante.

[...]

*) En 1817 l'imprimerie Lamort est installée dans l'ancien refuge St-Maximin, (hôtel du Gouvernement), où loge entre autres le propriétaire, le cabaretier Diedenhoven.

[p.] 146

Les Présidents et les Membres (1841 à 1925)

Nous avons déjà passé en revue les trois premiers présidents de la Chambre de Commerce: Ferdinand Pescatore (1791-1862) confident du Roi Grand-Duc, et "négociant multiforme"; son beau-frère Antoine Schaefer (1790-1852), négociant en denrées coloniales et en vins, à un moment particulièrement prospère pour ce commerce et, enfin, le remuant Jacques Lamort (1785-1856), imprimeur, faïencier, et régénérateur de la papeterie, président de la Chambre de Commerce jusqu'à sa mort en novembre 1856.

[...]

Victor Buck, (1818-1893), le fondateur de l'actuelle Imprimerie de la Cour V. Buck, avait repris en 1852, l'établissement de Claude et Jacques Lamort, dont les origines remontent en quelque sorte à l'imprimerie Chevalier, créée en 1686.

[p.] 148

Les débuts du Zollverein (1841 à 1860)

Les premiers pas sur la voie de l'autonomie

Les Industries Moyennes

[...]

Pour la papeterie le rapport de 1846 signala que “les établissements de Senningen et de Manternach font toujours de beaux produits et que leurs débouchés hors du pays permettent aux fabriques à la main de se soutenir par la vente à l'intérieur.”

[...]

[p.] 165

L'ECLOSION CAPITALISTE

Le Démarrage Économique (1860-1885)

Le libre-échange

[...]

Les seules publications statistiques de l'époque étaient les rapports annuels de la Chambre de Commerce, dont les renseignements précis calmaient les enthousiasmes trop prompts. Ils révélèrent que le gros des exportations industrielles continuait à s'acheminer vers le Zollverein, qui absorbait toujours 70% de la production des tanneries, des branches textiles, de la papeterie et de la ganterie.

[...]

[p.] 180

L'évolution des Industries Moyennes

La papeterie était réduite aux deux grandes entreprises de Senningen et de Manternach, la cartonnerie de Wiltz et la fabrique à main de Fischbach. Senningen dut arrêter la fabrication en 1882. La manufacture de Manternach résista jusqu'après la première guerre mondiale.

[...]

[p.] 192

L'Imprimerie

	Nombre des imprimeries	Nombre des ouvriers	Salaires moyens par journée
1857	7	56	2 à 2.25
1871	9	105	3.50
1887	17	165	4

Sur ces 17 imprimeries il y en avait 9 à Luxembourg et 3 à Esch s/A.

En 1871 il paraissait dans le pays 12 journaux, dont 6 politiques, 1 littéraire, 1 satirique, 2 agricoles, 1 bulletin d'annonces et 1 recueil pédagogique. 3 de ces journaux étaient des quotidiens.

[p.] 193

La Concentration Industrielle (1885-1914)

La Concentration des Industries Moyennes

[...]

L'imprimerie

La généralisation du journal quotidien, et partant des rotatives, linotypes et monotypes imprima un caractère nouveau à cette industrie.

Le 1^{er} janvier 1907 se constitua le syndicat des imprimeurs luxembourgeois, qui établit avec le salariat les premiers contrats collectifs. La journée de 9 heures s'y trouva confirmée, les salaires furent refixés (5 à 5,50 fr. par journée) et l'apprentissage fut strictement réglementé.

Depuis 1910/1911 les chemins de fer et les administrations publiques passèrent leurs commandes à l'industrie indigène.

Le nombre des imprimeries, qui était d'une trentaine vers 1905, s'élevait à 40 en 1912. Elles occupaient 250 ouvriers, à un salaire variant entre 30 et 50 fr. par semaine.

[...]

[p.] 224

DEUX GUERRES MONDIALES

L'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Les Moyennes et Petites Industries

[...]

Il faut également mettre du côté passif la disparition complète de la papeterie, dont le rôle il y a un siècle n'était pas trop inférieur à celui des textiles. En 1924 la papeterie de Manternach, dont le nom de Lamort rappelle l'ancienne union personnelle entre l'imprimerie et la papeterie, renonça à la longue lutte contre la concurrence modernisée.

[...]

[p.] 270

La deuxième Guerre Mondiale

Le chef de l'Administration Civile (CdZ)

La mainmise sur l'économie

[...]

L'ordonnance visait surtout les journaux politiques, saisis en même temps que les imprimeries dans lesquelles ils étaient installés. Ils furent évidemment soumis au service d'une propagande effrénée, à côté de la radiodiffusion, dont l'administration militaire s'était déjà emparée auparavant.

[...]

[p.] 312

L'ÉCONOMIE D'APRÈS-GUERRE

La Production Nationale

[...]

Les industries du livre

Depuis la disparition de la papeterie Lamort à Manternach en 1924, cette vieille et vénérable industrie luxembourgeoise n'est plus représentée que par quelques ateliers de cartonnage.

Mais l'imprimerie, avec laquelle la papeterie se trouvait liée pendant deux siècles en étroite union personnelle, subsiste plus vigoureuse que jamais. L'accueil enthousiaste – mais, hélas, passager – que le livre luxembourgeois rencontra après la Libération amena une extension sérieuse de l'entreprise d'édition.

Par rapport à 1937/38 l'indice de l'imprimerie se maintient à 103; il signale pourtant un recul de 2% par rapport à 1947. Les besoins extraordinaires d'après-guerre étant dans une large mesure satisfaits, la demande témoigne d'un tassement. Jusqu'à ce jour celui-ci a été plus perceptible dans les petits ateliers – outillés surtout pour formulaires et travaux de ville – que dans les entreprises industrielles qui assurent l'impression des livres et des toujours nombreuses revues.

Le personnel occupé comprend environ 500 unités, sur lesquels on compte 40% d'ouvriers qualifiés.

[p.] 389

ANNEXES

Liste des monnaies de compte les plus usuelles dans le Duché de Luxembourg au 18^e siècle.

Les fractions du centime-or ne sont pas indiquées.

Louis d'or = 14 florins ou 5 écus luxembourgeois	22,20 fr. or
Pistole = 11 florins, 11 sols et 2 gigots	19,04
Ducat espagnol = 6 fl. 6 sols	11,4
Ducat impérial = 6 fl. 12 sols 9 deniers. S. Napol	11,42
Ducaton du Brabant = 3 fl. 16 sols. Sous Napol.	6,30
Ecu (thaler) du Brabant = 3 fl. 9 sols 4 liards	5,56
Ecu du pays = 7 escalins = 56 sols	4,61
Ecu commun = 35 sols	2,88
Florin du Brabant = 3 florins, 9 sols, 4 liards	1,81
Florin luxembourgeois = 20 sols ou patards	1,64
Florin d'Echternach	0,41
Deniers luxembourgeois = 7 patards	0,58
Escalins (shilling) = 7 sols	0,57
Pièce = 6 sols	0,44
Sol (sou, en allemand Stüber et à peu de chose près le patard)	0,08
Liard (deux sortes, soit 1 denier et 1,5 deniers)	0,07 ou 0,105
Denier	0,07

Un Bender: monnaie obsidionale en 1795, remplaçant le sou. Il était si grossièrement confectionné que tout forgeron pouvait l'imiter.

[p.] 411

Tableau indiquant les artisans et les professions exercées pour les besoins locaux.

	Maîtres	Aides	Maîtres	Aides
Relieurs et cartonniers	32	8	20	16
[...]				
Imprimeries	11	83	.	.
Lithographies	6	5	.	.
Librairies	4	4	10	13
Bibliothèque pour location	1	.	.	.
[...]				

[p.] 416